

Séance extraordinaire du 15 mai 2023

Province de Québec Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce 15^e jour de mai deux mille vingt-trois (15-05-2023) à 18 h 30 au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Mme Nancy Mignault, mairesse
Mme Line Bélanger, conseillère
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
M. Guy St-Arnauld, conseiller
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Paul Langevin, conseiller

FORMANT QUORUM

Renonciation à l'avis de convocation

Les membres du conseil qui sont sur le territoire de la municipalité étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du *Code municipal*.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-huit heures trente (18 h 30) sous la présidence de Mme Nancy Mignault, mairesse. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et greffière trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour***
- 2. Entérinement - Autorisation de signataires - Entente concernant le prolongement du réseau d'aqueduc sur le boulevard de la Gabelle – Lot 2 545 909 - Gestion Alain Carrier inc.***

Période de questions

- 3. Clôture de la séance***

2023-05-110

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance extraordinaire du 15 mai 2023

2. Entérinement - Autorisation de signataires - Entente concernant le prolongement du réseau d'aqueduc sur le boulevard de la Gabelle – Lot 2 545 909 - Gestion Alain Carrier inc.

CONSIDÉRANT que, pour la réalisation du projet de construction de la nouvelle bâtisse de l'entreprise Performance NC, sur le lot 2 545 909 du cadastre du Québec, matricule 6145-04-0544, dont Gestion Alain Carrier inc. est propriétaire, il est nécessaire de prolonger le réseau d'aqueduc sur le boulevard de la Gabelle, afin de desservir ladite bâtisse;

CONSIDÉRANT qu'une estimation des coûts de travaux pour un tel prolongement, fournie par l'ingénieur Francis Bergeron, présente un montant de 130 710,28 \$;

CONSIDÉRANT que ces travaux ne bénéficieront que pour cette propriété uniquement, et qu'il est donc requis de recevoir un dépôt couvrant l'entièreté des coûts relatifs à ce projet;

CONSIDÉRANT que Gestion Alain Carrier inc. a déposé un chèque visé au montant de 130 710,28 \$ à l'hôtel de ville en date du 9 mai 2023, tel qu'il appert au reçu remis numéro 542759 (**Annexe C**);

2023-05-111

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Guy St-Arnauld, **appuyé** de Paul Langevin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine l'autorisation de signataires, par la mairesse et la directrice générale et greffière trésorière, pour et au nom de la municipalité, de l'entente concernant le projet de prolongement du réseau d'aqueduc sur le boulevard de la Gabelle, pour desservir la nouvelle bâtisse de l'entreprise Performance NC, sur le lot 2 545 909 du cadastre du Québec, appartenant à Gestion Alain Carrier inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions

Début : 18 h 32;
Fin : 18 h 32 (pas de question).

3. Clôture de la séance

2023-05-112

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Line Bélanger et résolu que la séance soit levée à 18 h 32.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Nancy Mignault,
Mairesse

Nathalie Vallée, g.m.a.,
Directrice générale et greffière
trésorière

Je, Nancy Mignault, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.